Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 029-212902365-20260709-202607_X-DE

RIEC SUR BÉLON RIEG

DEPARTEMENT DU FINISTERE
-
MAIRIE DE RIEC SUR BELON
-
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six,
Le 09 juillet, le Conseil municipal, légalement convoqué le 03 juillet, s'est réuni à la Numéro 3, en séance publique, sous la présidence de Marie-Claude LE MAOÛT-GUILLOU, Maire.
Etaient présents (23) : M-C. LE MAOÛT-GUILLOU, E. LE FLOCH, M. LE NOC-GOAPPER, S. LE ROI, M. CAPITAINE, L. LE GUEN, M. CONAN, Y-M. GUEGUEN, I. DAGORN, C. de la TOUR, G. FLOCH, C. LE ROUX, Y-M. JOUAN, S. PETTON, S. PRIMA, E. PELLETER, S. GUILLOU, P. PLOUZENNEC, A. COTTEN, V. PENNOBER, D. CADO, C. HENNÉ, F. POMMIER.
Absent représenté (4) : D. GUÉRER à E. LE FLOCH, M. GUYADER à M-C LE MAOÛT-GUILLOU, C. KERYHUEL à V. PENNOBER, K. DROUGLAZET à C. HENNÉ
Absent non représenté (0) :
S. PRIMA a été nommé secrétaire de séance.

OBJET | **X. CADRE DE VIE– ATTRIBUTION MARCHE D'EQUIPEMENT CITY STADE.**

Le Conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°202602-I-C du 12 février 2026 portant adoption du budget principal,
Vu la délibération n°202605-V du 27 mai 2026 validant le projet de city stade et autorisant la Maire à lancer une consultation,
Vu la commission cadre de vie du 23 juin 2026,
Vu la commission d'appel d'offre du 09 juillet 2026,
Considérant que dans le cadre du projet de réalisation d'un City Stade et conformément à la délibération du 27 mai 2026 actant le plan de financement du projet et autorisant le Maire à lancer une consultation de travaux pour la réalisation de l'équipement, deux offres ont été reçues à la date de la clôture de la consultation, fixée au 19 juin 2026.
Considérant que les éléments des offres ont été présentés succinctement à la commission cadre de vie le 23 juin 2026, l'analyse n'ayant pas été entièrement finalisée à cette date.
Considérant que la commission d'appel d'offres s'est réunie en date du 9 juillet 2026 à 18H30 en amont du conseil et à formuler un avis,
Considérant que les deux offres reçues proviennent de l'entreprise Sport et Développement Urbain (SDU) et de l'entreprise 3R Sport.
Considérant que les propositions ont été étudiées au regard du cahier des charges établi par la commune.
Considérant que l'offre économiquement la plus avantageuse au regard du cahier des charges et des attentes de la collectivité (emplacement notamment) est présentée par l'entreprise SDU pour un montant de 46 002,50€ HT.

	Pli n°1	**Pli n°2**
	3R SPORT	**SDU**
Note technique	**28,00**	**32,00**
Montant HT proposition	*69 930,00€ HT*	*46 002,50€*
Note prix	**26,95**	**33,45**
Note globale	**54,95**	**65,45**

Après en avoir délibéré,

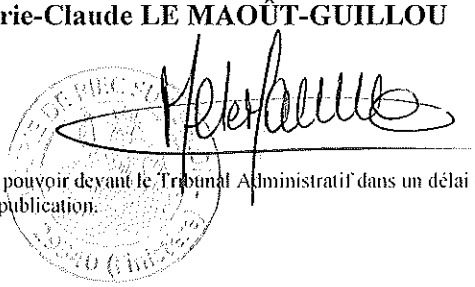
Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 029-212902365-20260709-202607_X-DE

-Attribue le marché de fourniture de l'équipement du City Stade à l'entreprise SDU pour un montant de 46 002,50€ HT.
-Autorise le Maire à signer les marchés et l'ensemble des pièces afférentes à la réalisation de cette affaire,
- Autorise le Maire à signer les avenants au présent marché dans la limite cumulée de 5% du montant HT du marché.

Adopté à l'unanimité,

Pour extrait conforme
LE MAIRE,
Marie-Claude LE MAOÛT-GUILLOU



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.